SYNTHESE : Interventions du domaine basse tension

I. Définition :

Action dont le but est de remédier rapidement à un défaut d'ordre électrique susceptible de nuire à la sécurité du personnel ou au bon fonctionnement normal d'un équipement.

II. Interventions du domaine basse tension :

- **Habilitation :** le personnel doit être habilité BR au moins et ne peut intervenir qu'après accord du chargé d'exploitation.
- **Sécurité :** zone limitée, emplacement de travail dégagé, travailler sur un matériel isolé tel que tapis.
- **Matériel adapté :** Gants isolants, Casque avec écran, pas d'objets métalliques tels que bracelets ou chaînes, outils isolés, appareils de mesure adaptés et en bon état.

III. Intervention de dépannage électrique :

Cette opération se déroule en trois phases :

- **Recherche et localisation du défaut :** elles peuvent se faire sous tension (voir conditions ci-dessus, habilitation BR).
- **Elimination du défaut, remplacement de l'élément défectueux** : ils doivent se faire hors tension et après consignation (rappel des étapes) :
  - **Séparation** (mise hors tension de tous les circuits)
  - **Condamnation et signalisation** (verrouillage, signalisation de la condamnation)
  - **Identification** (s'assurer que les travaux seront effectués sur l'installation consignée).
  - **Vérification** (absence de tension entre tous les conducteurs)
- **Réglage et vérification du fonctionnement :** ils doivent se faire sous tension.